

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

Madame, Monsieur,

Suite à l'intervention de M le Président de la République Emmanuel MACRON et du ministre de l'intérieur M Christophe CASTANER, le confinement des personnes sera obligatoire à partir de demain mercredi 18 mars 2020.

Le personnel administratif de la commune de Nervieux tiendra des permanences téléphoniques tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi. Le numéro de téléphone de la mairie : 04 / 77 / 28 / 12 / 09.

En cas d'urgence uniquement et hors de ces permanences matinales, vous pourrez contacter :

M Jérôme BRUEL, Maire : 06 / 30 / 77 / 54 / 23

Mme Nadine MEJEAN, adjointe : 06 / 37 / 69 / 23 / 49.

Toutefois, veuillez noter que l'accueil physique ne sera plus autorisé, ce qui signifie que la mairie reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

Une série de mesures a été prise afin de limiter les contacts et les déplacements. Toutefois, des dérogations sur attestation seront possibles dans certains cadres très précis. La commune de Nervieux met à votre disposition des photocopies de ces dites attestations.

De plus, si vous en exprimez le besoin, la commune de Nervieux peut réaliser certains services :

- Effectuer des achats de premières nécessités auprès du magasin « Vival » de Nervieux dans la limite des approvisionnements.
- Récupérer des médicaments à la pharmacie de Balbigny.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Très cordialement

Le Maire

Jérôme BRUEL

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : nervieux@nervieux.fr – Site internet www.nervieux.fr

République Française

*Commune de 985 habitants
Arrondissement de Montbrison*

Canton de Feurs